



Beter gekend
Bien vérifié



L'INSTALLATION EST CONFORME

Date(s) du contrôle: 30/03/2022
Rapport N°: 0706-220330-06

Date d'émission du rapport: 30/03/2022

Identification de l'organisme agréé et de l'agent-visiteur:

Nom: Bureau Technique Verbruggen
Adresse: Rue Neerveld 109 boîte 6, 1200 Bruxelles
T: 04 253 19 72 E: btv.liege@btvcontrol.be Numéro d'entreprise: 0406.486.616
L'agent-visiteur: numéro 0706

Identification des tiers:

Client: MISSAIRE DAVID
Adresse: RUE DES ECOLES 43 A/101, 4257 BERLOZ
Nom propriétaire, exploitant ou gestionnaire: RESIDENCE MERCURE
Adresse: AVENUE GUILLAUME JOACHIM 6D/2, 4300 WAREMME
Responsable des travaux: MISSAIRE DAVID
Adresse: RUE DES ECOLES 43 A/101, 4257 BERLOZ
Numéro de TVA: 0894820743

Identification de l'installation électrique:

Nom: f RESIDENCE MERCURE
Adresse: AVENUE GUILLAUME JOACHIM 6D/2, 4300 WAREMME
Code EAN:
Numéro compteur: 4315076
Cabine haute tension privée: Non
Type d'installation: unité d'habitation

Données du contrôle:

Type de contrôle suivant Livre 1 - AR 08/09/2019: Contrôle de conformité avant la mise en usage - modification/extension importante (6.4)
Date de la réalisation de l'installation: A partir du 01/10/1981 jusqu'au 01/06/2020, A partir du 01/06/2020

Informations contenu contrôle: Néant

Dérogation(s) partie 8 Livre 1 - AR 08/09/2019: appliqué
Autre(s) référence(s) légale(s): n/a

RE06_01-08_01 09-21
N° Rapport: 0706-220330-06



1 / 3



Beter gekend
Beter versta



Données de l'installation électrique:

Tension et nature du courant: 3 x 400V + N

Canalisation d'alimentation du tableau principal: Type: VVB - Section: 4 x 16 mm²

Type d'électrode de terre: Barre de terre

Nombre de tableaux: 1

Valeur nominale de la protection du branchement: 30A

Type de coupure générale: 4P 40A/30mA

Type de schéma de mise à la terre: TT

Nombre de circuits: 19 (réserve inclus)

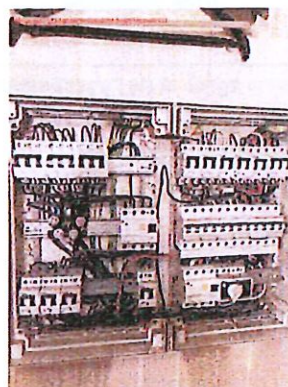
DESCRIPTION:

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 30 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 30 mA type A, circuit (s) protégé(s): Voir schémas

Dispositifs à courant différentiel installés: 4P 40 A 30 mA type A, circuit (s) protégé(s): 4P 40A 30mA type A exclusif nuit

Voir schémas unifilaires et plans de position



Réf. rapport du contrôle de conformité: pas d'application

Localisation des canalisations souterraines: pas d'application

Résultats du contrôle:

Mesures et essais:

Résistance de dispersion de la prise de terre: 13,69 Ohm Valeur de la résistance d'isolement général: 1,8 MOhm

Test des dispositifs à courant différentiel via test bouton: OK

Test des dispositifs à courant différentiel via test boucle de défaut: OK

Continuité des conducteurs de protection: OK

Infractions constatées:

Néant

Remarques:

Néant

Conclusion du contrôle:

1. L'installation électrique est **conforme** aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique. Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant le: **30/03/2047**



RE06_01-08_01 09-21

N° Rapport: 0706-220330-06

2 / 3



Beter gekend
Blaa veritit



Heure d'achèvement:

agent-visiteur 0706 p.o. du directeur technique
30/03/22 15:18

Le directeur technique, ir. Bart van Rossum

Bart van Rossum

Référence aux prescriptions réglementaires:

1. Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu:

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
- b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension, le Livre 2 sur les installations électriques à haute tension et le Livre 3 sur les installations pour le transport et la distribution de l'énergie électrique, soient en tout temps observées;
- c) de conserver les documents de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
- d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
- e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
- f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
- g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.

Dans le cadre des missions légales des organismes agréés, une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Cette copie est tenue à la disposition de toute personne autorisée légalement à la consulter. Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (<https://www.economie.fgov.be>) est l'autorité compétente des organismes agréés.



RE06_01-08_01 09-21
N° Rapport: 0706-220330-06

3 / 3



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

David Missaire
Electricien

Rue des Ecoles. 43A/101. 4257 BERLOZ
Tél./fax : 019.54.63.42 . Gsm : 0496.12.51.28

david.missaire@gmail.com

LISTING DISJONCTEURS:

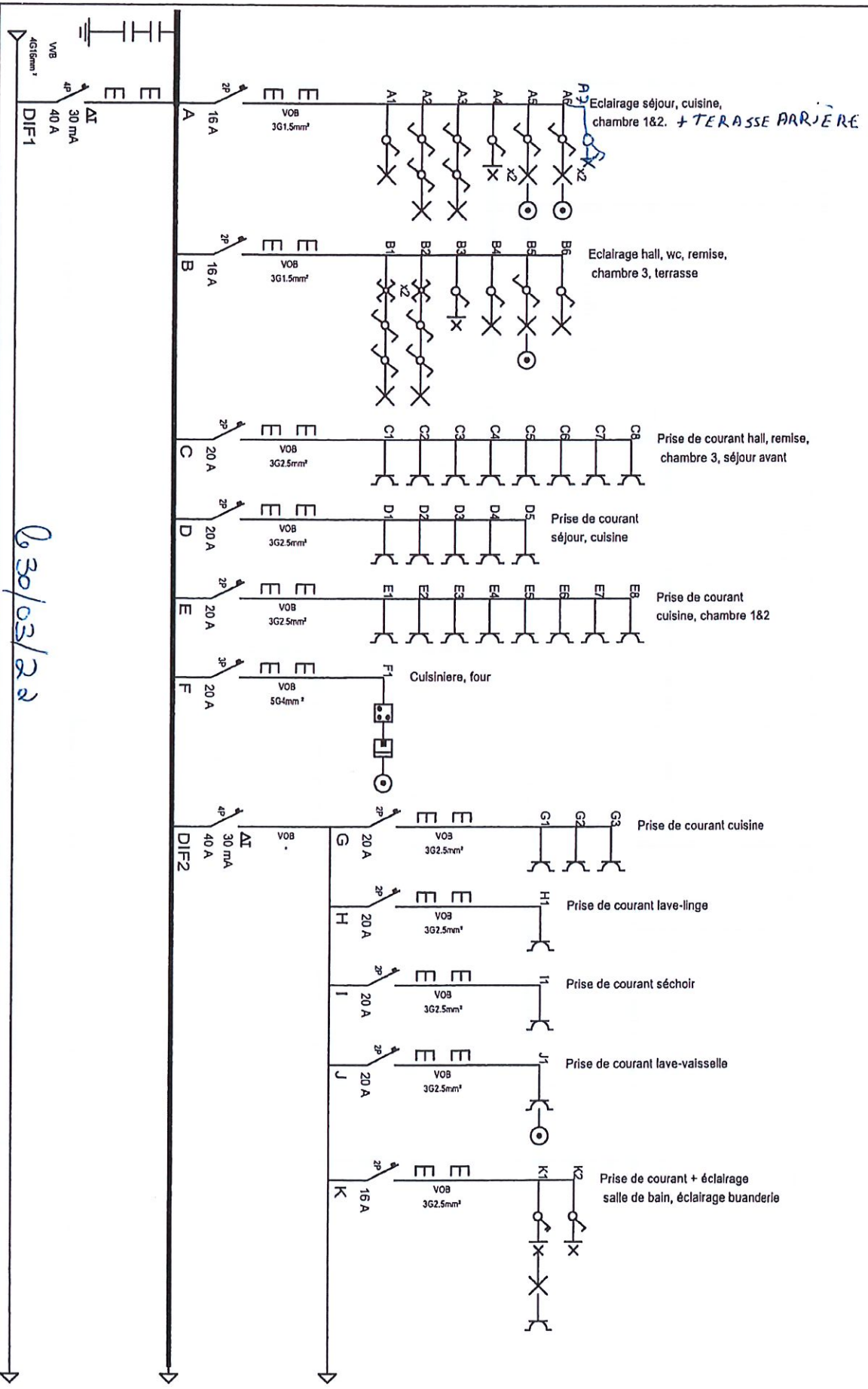
COFFRET PRINCIPAL (jour):

- 1 / Différentiel général.
- 2 / Différentiel salle d'eau.
- A / Eclairage séjour, cuisine, chambre 1&2.
- B / Eclairage hall, wc, remise, chambre 3, terrasse.
- C / Prise de courant hall, remise, chambre 3, séjour « avant ».
- D / Prise de courant séjour, cuisine.
- E / Prise de courant cuisine, chambre 1&2.
- F / Cuisinière, four.
- G / Prise de courant cuisine.
- H / Prise de courant lave-linge.
- I / Prise de courant séchoir.
- J / Prise de courant lave-vaisselle.
- K / Prise de courant + éclairage salle de bain, éclairage buanderie.
- L / Prise de courant + éclairage cave.
- M / Thermostat / ventilation accu séjour, cuisine.
- N / Chauffage hall, chambre 3.
- O / Chauffage chambre 1&2.
- P / Chauffage salle de bain.

COFFRET PRINCIPAL (nuit)

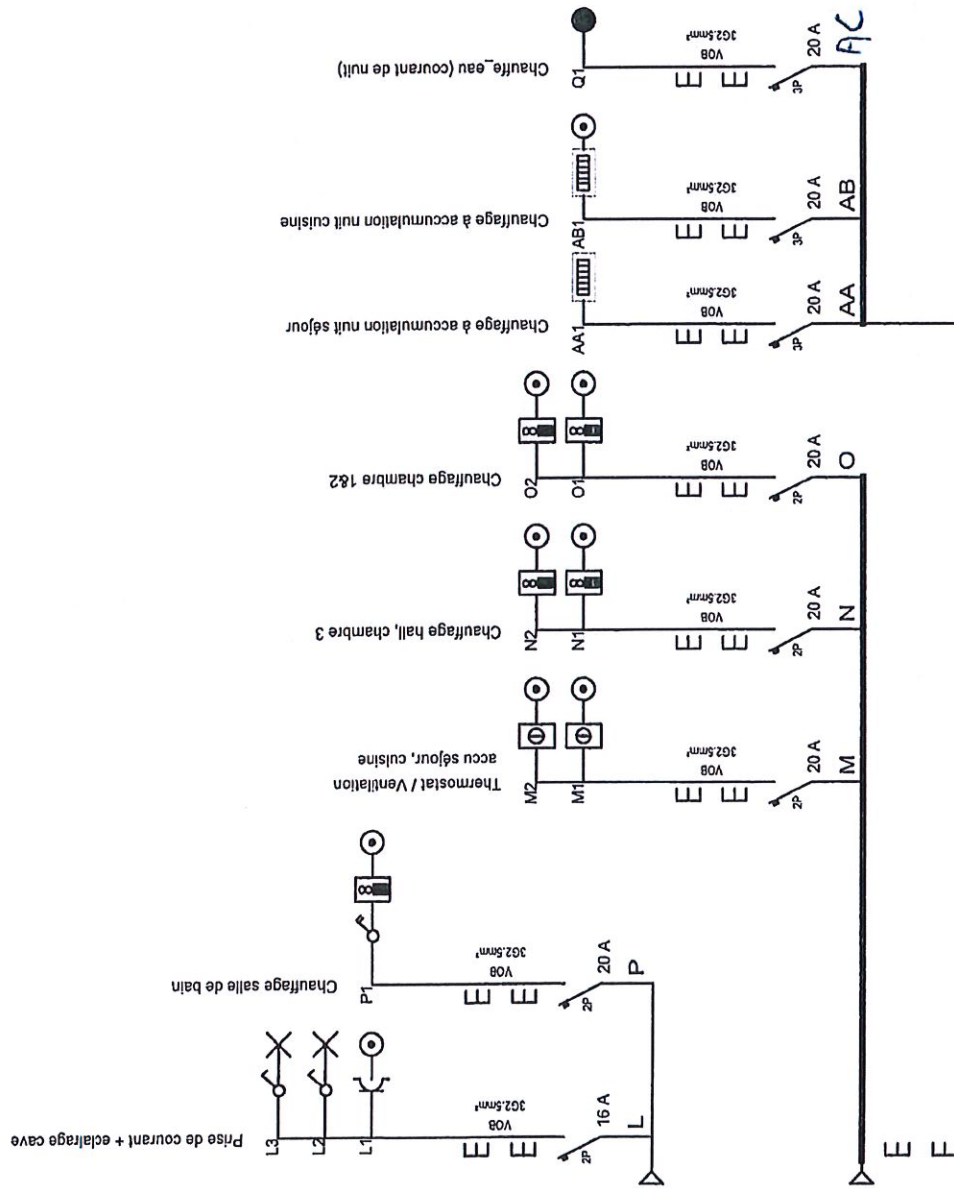
- 3 / Différentiel général chauffage à accumulation de nuit.
- AA / Chauffage à accumulation nuit séjour.
- AB / Chauffage à accumulation nuit cuisine.
- AC / Chauffe-eau. « courant de nuit »





03/03/22

INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER		Schema1A	3N, 400V/23
Nom	DM Electrotechnique	ORGANIS.		Nom			
TVA	BE0894.820.743	Nom	Stéphane Bellavia	Rue			
Date	16/03/2022	Date		Comm	Avenue Guillaume Joquin 6D		
Sign	Missaire David	Sign		Sign	4300 WAREMME		
						dm ELECTRICITE GENERALE	David Missaire Electricien



DIF3 (Différentiel chauffage à accumulation de nuit)

INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER	Schema1B	3N, 400V/2:
Nom	DM Electrotechnique	ORGANIS.	..	Nom	..	..
TVA	BE0994.820.743	Nom	..	Rue	..	..
Date	16/03/2022	Date	..	Comm	4300 WAREME	..
Sign	Missaire David	Sign	..	Sign	..	..

Stéphane Bellavia
0.30/03/22

